

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LEGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>l</sup>  
NIVERLET, libraires ;  
A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 1<sup>er</sup> novembre.)

## Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 45 minut. soir, Omnibus.  
3 — 52 — — Express.  
3 — 32 — — matin, Express-Poste.  
9 — — — — Omnibus.

## Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

## Départs de Saumur pour Paris.

9 heure 50 minut. mat. Express.  
11 — 49 — — matin, Omnibus.  
6 — 43 — — soir, Omnibus.  
9 — 44 — — — Direct-Poste.

## Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 15 minut. matin, March.-Mixte.  
8 — 7 minut. matin, Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## REVUE POLITIQUE.

Le bruit avait couru à la Bourse de Paris que lord Cowley avait quitté Londres, se rendant à Vienne, porteur d'instructions des deux cabinets alliés relativement à la question italienne.

Un télégramme de Londres confirme ce fait. L'ambassadeur de Sa Majesté britannique près la cour des Tuileries serait parti, dit le *Times*, afin de faire des représentations sérieuses dans l'intérêt de la paix.

Le même journal ajoute, dans son bulletin financier, que l'on présumait que la mission de lord Cowley avait pour but d'offrir, d'accord avec le gouvernement français, les bons offices de l'Angleterre pour l'aplanissement des difficultés relatives à l'Italie.

Le *Morning Star* croit savoir que les interpellations au ministère, dont lord Palmerston doit se faire l'organe dans la chambre des communes, seront conçues dans un sens très-pacifique. Le *Morning-Post*, en constatant le fait que l'Angleterre aurait immensément à souffrir de la collision et du conflit de deux grandes monarchies militaires, ajoute :

« Assurément, les traités doivent être respectés, une guerre européenne doit être évitée, comme la plus grande des calamités, et c'est pour cela même que le système en vertu duquel l'Autriche a étendu sa domination sur l'Italie centrale et du sud, contraire à tout l'esprit des traités de 1815, ne saurait être enduré plus longtemps. Dans le véritable intérêt de la paix, pour sa conservation durable, il faut enfin donner les garanties de ré- forme et de gouvernement direct au peuple italien, sans lesquelles la tranquillité de l'Italie et la paix de l'Europe ne sont que des impossibilités. »

On annonce l'élection de M. Edwin James comme représentant à la chambre des communes du bourg de Marylebone. On se rappelle que M. Edwin James est l'un des avocats de la couronne qui a défendu Simon Bernard devant les assises de Londres.

On sait qu'une commission a été nommée en Angleterre, pour faire une enquête sur le meilleur mode de recrutement à adopter pour procurer des matelots à la marine royale. Les journaux de Londres nous apprennent que cette commission vient de faire son rapport, qui est signé par le comte d'Hardwick, le marquis de Chandos, M. Cardwell, membres du parlement, par l'amiral W.-F. Martin, sir J.-D. Cephinstens, M. John Shepherd et M. R. Green.

Ce document, après avoir examiné tous les termes de la question, déclare qu'au moyen des réserves supplémentaires de tous genres et des marins au service du commerce, la marine royale pourrait avoir à sa disposition un total de 592,821 matelots, mais à la condition que la reine aura le droit de déclarer obligatoire le service de l'Etat, ce qui ne pourra avoir lieu que si Sa Majesté proclame en conseil que le pays est en danger.

Le gouvernement anglais a recommandé à la trésorerie de négocier un traité avec la Compagnie de navigation à vapeur de l'Atlantique pour un service de paquebots pour la malte, de quinze en quinze jours, entre Galway et l'Amérique, à des conditions de rapidité et d'activité susceptibles d'être acceptées; les frais à payer ne devraient pas dépasser 3,000 livres par voyage.

Notre courrier d'Allemagne ne nous apporte aucune nouvelle politique de quelque intérêt. Une correspondance de Francfort annonce que le prince héréditaire de Schleswig-Holstein-Augustenburg a envoyé au roi de Danemarck une protestation contre toute atteinte éventuelle portée à ses droits héréditaires sur les duchés de Schleswig-Holstein et sur la monarchie danoise. — Ch. Bonsquet. (*Le Pays*)

## SÉNAT.

Le Sénat s'est réuni, mercredi 23 février, sous la présidence de S. Exc. le premier président Tropolong.

S. Exc. M. Baroche, président du conseil d'Etat, M. de Parieu, vice-président, et M. Vuitry, pré-

sident de section, étaient au banc des commissaires du gouvernement.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet de sénatus-consulte ayant pour objet : 1<sup>o</sup> d'élever à la somme de 2,200,000 fr. la dotation des princes et princesses de la famille impériale; 2<sup>o</sup> d'allouer à S. A. I. le prince Napoléon une somme de 800,000 fr. pour dépenses de mariage et frais d'établissement; 3<sup>o</sup> d'assurer, en cas de décès de S. A. I. le prince Napoléon, à la princesse sa veuve une somme annuelle de 200,000 fr. à titre de douaire, ainsi qu'une habitation conforme à son rang.

Ont pris la parole dans la discussion de ce projet : M. le général marquis de Castelbajac, M. le comte de Casabianca; rapporteur; M. le comte de Ségerd'Aguesseau, S. Em. le cardinal Donnet, M. le comte Lemerrier, Son Exc. le président du conseil d'Etat et M. le marquis de Boissy.

Le sénatus-consulte a été adopté à la majorité de 126 voix contre 2.

Des rapports de pétitions ont ensuite été présentés par M. le marquis de La Rochejaquelein et M. le général marquis de Grouchy.

## DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Marseille, 24 février. — On mande de Constantinople, à la date du 16 :

La Porte a renoncé à envoyer sur le Danube son armée de Roumélie, le commandant en chef ayant déclaré que la situation en Serbie était grave et qu'il y avait danger à dégarnir la Bosnie, l'Albanie et l'Herzégowine.

La Porte enverra des troupes de Constantinople et de Scutari, soit 24 bataillons dont 12 de la garde impériale. La moitié de ces troupes campera à Schoumla et l'autre moitié à Sofia, afin d'observer la Moldo-Valachie.

Une députation valaque était attendue à Constantinople. Il y a eu des troubles dans le district de Janina.

Kuprizli-Pacha est, depuis sa disgrâce, accablé de félicitations. — Havas.

## FEUILLETON

## LES MASQUES D'OR.

## ROMAN DE MOEURS CONTEMPORAINES.

## Première Partie.

(Suite.)

## V. — UN SOUPER-NÉCESSITÉ.

Célestine s'empressa d'allumer la lampe. Le premier rayon, en éclairant le visage de Bénédicte, y trahit une agitation inaccoutumée. Il était rare, en effet, que l'artiste ne sût pas se contenir. Aussi la satisfaction que ces amis éprouvaient à le voir fut-elle un peu mêlée d'inquiétude ou au moins d'étonnement.

— Voilà, dit Stéphane, une bonne surprise! car tu es rare, et je le conçois : tes relations te retiennent dans les salons. Mais qu'est-ce que tu as donc.

— Vous allez le savoir, Bonsoir, Madame.

— Tiens, mets-toi là, ajouta le maître du logis en lui offrant le fauteuil unique. Veux-tu une pipe?

— Merci, merci.

— C'est vrai, tu ne fumes pas le caporal, toi!

M<sup>l</sup>e Delaunay montra son fils à Bénédicte.

— Comme il dort bien! dit-elle.

— Oh! oui... heureux âge!... Il essaie la vie.

— Avez-vous quelque peine, cher Monsieur Arnaud?

— Placez votre charmant Henri dans son berceau; ensuite nous causerons.

Un hurra de voix et de chants monta de l'appartement de Maria.

Bénédicte tressaillit; ses amis lurent clairement l'indignation sur son visage.

— Tiens, dit Stéphane à Célestine, tu vois que je ne suis pas seul à déplorer ces excès d'insolence. Lui aussi, il comprend la cause de ce bruit; lui aussi, il méprise cette Maria. N'est-il pas vrai, Bénédicte?

— Je l'avoue, répondit celui-ci, je serais parfaitement insensible aux désordres de la jeunesse dorée. C'est un abus qu'on ne peut empêcher; et il suffit d'en détourner ses yeux. Une autre cause bien plus légitime a produit l'agitation que vous voyez en moi. Je venais ici me reposer du monde dans les douceurs d'une causerie intime, et voilà qu'au bas de votre maison, presque sur votre seuil, j'ai trouvé un sujet de profonde affliction.

M<sup>l</sup>e Delaunay joignit les mains en disant, de l'accent le plus sympathique :

— Ne craignez pas de soulager votre cœur. Nous con-

naisons la souffrance pour notre propre compte, et nos chagrins nous donnent droit à votre confiance.

— Vos chagrins n'auront qu'une courte durée, je l'espère. Stéphane a du talent, il est courageux, il arrivera.

— Tu crois, camarade? dit Stéphane, bouffant sa pipe avec l'ardeur d'un homme qui reprend des illusions.

— Je l'affirme.

— C'est bien, mais parle.

— Il m'en coûte. Voici le fait. Vous savez quel dévouement je porte à la marquise de Montglars; sous les dehors apparents de la frivolité, cette jeune femme est le type achevé des vertus. Elle règne dans les salons par l'incontestable supériorité de son esprit. Bienveillante envers tous, elle ne laisse jamais tomber de ses lèvres un de ces mots qui blessent, qui déchirent et qui même peuvent tuer une réputation. Le bonheur d'autrui lui est sacré. Elle trouve pour chacun l'accueil désiré, la réponse agréable; entre ses discours, sa physionomie souriante, et son maintien à la fois vif et posé, il y a une harmonie parfaite.

— Un joli portrait! dit Stéphane, échangeant un regard d'intelligence avec Célestine.

— Une telle femme, et je n'ai rien exagéré, est digne de tous les respects, comme elle reçoit tous les hommages. Sans doute, elle aime les plaisirs; mais c'est la conséquence naturelle de son rang, de sa fortune, et, jusqu'à

PRINCIPAUTÉS UNIES DE MOLDAVIE ET DE VALACHIE.

C'est, comme on sait, dans la matinée du 3 février, que s'est réunie l'assemblée valaque chargée de procéder à l'élection de l'hospodar. Une foule de plus nombreuses se pressait aux abords de la salle des séances attenante au palais de l'archevêque métropolitain; des détachements de milice, infanterie et cavalerie formaient la haie et avaient peine à contenir la multitude.

Après un discours prononcé, au nom de la caïmacanie, par M. Constantin Brailoi, secrétaire d'Etat, et dans lequel on exhortait les députés valaques à procéder avec calme à l'accomplissement d'un acte qui devait compléter le travail des grandes puissances garantes, l'assemblée a procédé à la formation d'une commission, chargée de la vérification des pouvoirs. C'est alors qu'un des députés, le beyzadé Démètre Ghika, invite l'assemblée à exclure de son sein ceux des députés qui n'en font pas partie régulièrement et qui ne doivent leur nomination, notoirement illégale, qu'aux intrigues de la caïmacanie. M. Bosiano appuie cette motion et fait un appel à la conscience des députés qui se trouvent dans ce cas et les engage à se récuser eux-mêmes. Le prince Alexandre Ghika et M. Rodolphe Gulesco répondent à cet appel en reconnaissant que leur élection a été illégale et donnent leur démission de députés.

Une discussion des plus vives s'élève entre les deux parties de l'assemblée. La gauche veut que les députés irrégulièrement élus soient éliminés séance tenante avant toute vérification de pouvoirs. « Les abus ont été trop flagrants, disent les orateurs de ce parti, pour qu'il soit besoin relativement à certaines élections, de consulter les dossiers! » M. Brailoi, secrétaire d'Etat, cherche à justifier la conduite de la caïmacanie, en matière d'élections. Après cinq heures de discussion, une commission chargée de la vérification des pouvoirs est nommée, et l'on fixe les points qui devront motiver les exclusions.

Le lendemain, 4 février, la séance s'ouvre à dix heures, des milliers de citoyens entourent le lieu des délibérations. Des détachements de soldats se font remarquer aux abords de la salle:

« L'assemblée est cernée, s'écrie M. Brafrano, et nous ne pouvons délibérer sous la pression des baïonnettes! »

M. Jean Floresco, député de la droite, justifie les mesures prises par la caïmacanie: il était de son devoir, ajoute-t-il, de ne pas laisser le champ libre aux perturbateurs.

« Les perturbateurs, répond M. Bratiano, ne se trouvent pas dans les rangs du peuple. Les vrais perturbateurs sont ceux qui violent les lois, et qui, dans tous leurs actes, se montrent infidèles au mandat qui leur est confié. Presque chaque jour, depuis trois mois, j'ai protesté contre les illégalités commises par la caïmacanie; je proteste encore, en ce moment, contre l'envoi des troupes, qui constitue, tout à la fois, une illégalité et une provocation, etc. »

Les troupes reçoivent l'ordre de se replier. Neuf députés sont exclus du droit de prendre part au vote

pour la formation de la commission chargée de vérifier les pouvoirs.

Le lendemain, 5 février, l'assemblée rentre en séance au milieu d'une émotion profonde. Chacun sent de part et d'autre que la journée sera décisive. M. Boeresco propose à l'assemblée de se former en comité secret pour entendre une communication qu'il compte lui faire. Cette proposition est adoptée. Après avoir déploré l'antagonisme existant entre les deux fractions de l'assemblée, M. Boeresco démontre que tout le mal provient de la future élection du chef de l'Etat:

« Donnons-nous la main, s'écrie-t-il, soyons frères; considérons le peu d'années que nous avons à vivre, et songeons que notre postérité recueillera l'héritage préparé par notre abnégation. Ralliés au principe de l'union, nous les sommes, par conséquent, à l'homme qui personnifie ce principe, à Alexandre Couza, prince de Moldavie! Unissons-nous autour de ce nom et notre souvenir sera béni par nos arrière-neveux! »

Ce discours produisit une immense impression; presque tous les assistants ont les yeux baignés de larmes; le cri unanime de *vive le prince Couza!* retentit dans la salle. Le métropolitain s'agenouille et remercie Dieu d'avoir éclairé les représentants valaques. « N'ayons, dit-il, qu'un seul bras et qu'un seul cœur, que la divine Providence, qui vous a dicté le choix du prince Couza, maintienne l'accord de nos volontés! Jurons donc de soutenir notre prince! »

« Nous le jurons! » s'écrient les députés, et tous, sans distinction de parti, s'embrassent avec effusion.

Les députés rentrent alors dans la salle des séances; le scrutin pour la nomination de l'hospodar est ouvert, et 64 bulletins, chiffre égal à celui des députés présents, constatent l'unanimité en faveur du prince Alexandre Couza.

M. Boeresco monte à la tribune et, dans une chaleureuse improvisation, explique les avantages que présente le vote de l'assemblée. « Ce vote, dit-il, n'est nullement contraire à l'esprit de la convention; il en rend seulement l'application plus facile. L'union administrative reste ce qu'elle était, avec deux gouvernements, deux assemblées et un seul prince. »

La séance est levée à 8 heures du soir.

La ville a été illuminée spontanément, ajoute le correspondant du *Moniteur*, au milieu des acclamations de joie d'une immense population.

FAITS DIVERS.

L'extrait suivant de *L'Année scientifique et industrielle*, recueil publié par M. Louis Figuier, nous fournit de curieuses indications sur les causes des contusions produites par le vent du boulet:

Un savant russe, M. Pélikan, a fait des observations assez curieuses sur la cause des contusions produites par le vent du boulet. L'existence de ce genre de lésions est admise par certains chirurgiens et contestée par beaucoup d'autres. L'expérience seule permettra donc de décider ce point litigieux. M. Pélikan s'est adressé au comité d'artillerie de Saint-Petersbourg, qui a mis à sa disposition, pour

ses recherches, des pièces de gros calibre. D'après le conseil de son collègue, le professeur de physique Sawelieff, M. Pélikan a fait construire un appareil propre à mesurer l'action que le vent du projectile pourrait exercer sur les corps situés à une certaine distance de son passage. Cet appareil consistait en un cylindre de tôle d'environ un pied de diamètre, muni d'un piston dont la tige passait par le centre d'une pièce en forme de croix fixée à l'orifice postérieur du cylindre. Pour mesurer le recul du piston qui résultait de la compression de l'air par le projectile, M. Pélikan s'est servi du crayon attaché à la tige du piston; au moyen d'un levier coudé, le crayon, glissant à chaque mouvement du piston sur la surface externe du cylindre, laissait une trace sur une feuille de papier.

L'appareil était maintenu immobile sur un piédestal de bois. En vue d'éviter les suites de l'action immédiate du projectile, on avait disposé l'appareil en arrière d'une solide charpente. A quatre mètres de cette charpente était placé un écran de bois destiné à mesurer la distance à laquelle les projectiles passaient de l'appareil, et en avant de la même charpente, à cinq mètres de l'appareil, se trouvait un autre écran de bois qui devait préserver l'appareil de l'action des gaz de la poudre; le diamètre de l'ouverture de ce dernier écran était de 16 pouces.

A peu de distance de l'appareil était placé un obusier du calibre de 40 livres. La charge était de 4 livres de poudre; de sorte que la vitesse du projectile, pendant son passage près de l'appareil, était égale à la vitesse que conserve une bombe avec la pleine charge de 7 livres, à la distance de 400 mètres de la pièce, c'est-à-dire après la deuxième parallèle des travaux de sièges, en supposant un obusier du calibre de 40 livres, placé sur un des ouvrages de la forteresse attaquée.

La distance entre l'écran antérieur et l'orifice de l'obusier était de 14 mètres, vu qu'à cette distance, la vitesse initiale du projectile ne souffre pas encore d'affaiblissement sensible. Dans ces conditions, la bombe devait passer près de l'appareil avec une vitesse de 956 pieds par seconde.

Les résultats obtenus par l'expérimentateur russe ont été constamment les mêmes: si la bombe passait près de l'appareil, à une distance d'environ 3000 mètres, le piston ne changeait pas de position.

De toutes les expériences qu'il a faites au moyen de cet appareil, M. Pélikan a déduit les conclusions suivantes:

1° Un projectile passant très-près de quelque objet exerce sur celui-ci une influence insignifiante;

2° Ce qu'on appelle le *vent du boulet*, même avec la pleine charge de poudre, possède une force si minime qu'il ne peut déterminer aucune lésion.

Ainsi, les hommes qui sont placés à une certaine distance du passage d'un boulet ne peuvent recevoir aucune contusion, bien que quelques médecins assurent avoir observé eux-mêmes ces espèces de lésions.

— La loi qui consacrera l'extension projetée de la capitale va opérer de nombreux transfonnations. En voici une assez singulière. Les notaires d'Auteuil, Passy, Batignolles, La Chapelle, La Vilette,

présent, la médisance n'a pu que l'effleurer sans l'atteindre.

— Arrive, arrive, dit le camarade, avec une bonhomie impatiente.

— Eh bien! le marquis ne semble pas soupçonner quel trésor Dieu lui a donné à garder. Sa frivolité n'a d'égale que son insouciance. Héritier d'une famille antique, il n'en fait pas remonter les traditions au-delà du XVIII<sup>e</sup> siècle, de cette époque dissolue que les nobles devraient rayer de leur généalogie et effacer de leur souvenir. Cette espèce d'état libre que créait alors le mariage, cette association sans chaîne et sans devoir, cette faculté d'aller et de venir sans rendre compte de ses actions, et de ne rien surveiller pour échapper soi-même à tout contrôle, voilà l'idéal de sa félicité. C'est un marquis contemporain des Richelieu et des Soubise. Il s'est trompé de siècle.

— Pas déjà tant.

Et Stéphane indiqua du doigt l'étage inférieur.

— M'aurais-tu deviné? s'écria Bénédicte, très-ému. Le marquis est là.

— Pas possible!

— Il est là!... Maintenant, mes bons amis, l'énigme s'explique.

— Ah! bien! dit Stéphane, c'est ignoble tout de même.

— Figurez-vous que je montais tranquillement pour me rendre chez vous. Dans l'escalier se trouvaient deux

hommes qui gravissaient lentement les marches et s'arrêtaient sur le palier du premier étage. L'un était le marquis de Montglars, l'autre un personnage sinistre, en qui il a une confiance déplorable, et qui se nomme Faustin Gournet.

— Oui, tu nous as parlé de ce vilain oiseau.

— Le marquis disait à Gournet: « Tant pis pour votre sagesse; vous m'avez trop de fois blâmé... Il faut vous convaincre ce soir par vos propres yeux de l'incomparable beauté de ma petite Maria. » Gournet feignait la résistance, et, selon son usage, répondait par des grognements. En ce moment, M. de Montglars m'aperçut. Il frémit d'abord. — car il était pris; — mais il ne tarda pas à recouvrer son aplomb: « Parbleu, dit-il, vous me surprenez, mon cher, en flagrant délit. » — « Ce n'est pas à moi, lui répondis-je, de juger vos actions. » — « Vous êtes bien gentil, c'est vrai; je vais à un délicieux souper... Il faut que jeunesse se passe... Mais, silence! n'est-ce pas? » J'inclinai la tête, et je me disposais à monter, quand le marquis ajouta: « Oh! allez-vous donc comme cela, vous? » — « Chez Stéphane Delaunay, mon camarade d'atelier. » — « Bien du plaisir! je compte sur votre discrétion... » Voilà ce qui a eu lieu, et pourquoi je suis si troublé.

— Ma foi! tu es trop bon, dit Stéphane. A ta place, je rirais de cette comédie.

— En rire!... dit vivement Bénédicte, qui se leva et

parcourut la chambre à grands pas. Mais, Stéphane, tu n'y songes point. C'est affreux!... Comment! la marquise est un modèle de douceur, d'amabilité, de grâce décente; elle ne fait rien qui ne soit marqué d'un cachet de distinction et d'honneur... Et le marquis, indifférent pour un bien qui ne lui est pas contesté, trompe volontairement cette chaste femme et va demander à un médianoche équivoque des satisfactions pour ses goûts blasés!... Tu parles de comédie: oh! quelle comédie que celle-là! Vois le drame qui peut en sortir. Qu'un éclair déchire l'obscurité de cette nue impure; qu'une révélation aille droit au cœur de la jeune femme; que la désunion se mette entre les deux époux, c'est le drame d'intérieur avec les larmes, les querelles, la haine; c'est l'enfer sur la terre. M<sup>me</sup> de Montglars pourrait encore pardonner; mais oublie-t-on, parce qu'on a pardonné, et commande-t-on à sa mémoire, parce qu'on commande à son cœur?... Je tremble de ce qui arriverait.

— Calmez-vous, Monsieur Bénédicte, calmez-vous, dit Célestine, qui était restée très-attentive à écouter les confidences de l'artiste. Un jour le marquis deviendra plus raisonnable; l'ascendant des vertus de sa femme finira par le gagner.

— Qui sait s'il sera temps alors?... Permettez-moi de contredire votre raisonnement. On laisse malheureusement trop de marge à l'avenir; souvent, au contraire, l'avenir ne guérit rien, et le mal devient d'autant plus ir-

Belleville, Charonne, Bercy, Vaugirard, qui n'étaient que de 3<sup>e</sup> classe et ne pouvaient instrumenter que dans leurs cantons respectifs, vont monter en grade par suite de l'agrandissement de Paris. Ils deviendront notaires de 1<sup>re</sup> classe, avec le droit d'instrumenter dans tout l'Empire, aux termes de la loi du 25 ventôse an XI, qui régit toujours l'institution du notariat français. Mais, par compensation, en devenant notaires de la capitale, ils auront un supplément de cautionnement à déposer au Trésor.

Leur cautionnement actuel, qui est insignifiant, devra être porté à 50,000 fr., comme celui des 114 notaires de Paris.

— On lit dans l'*Abeille jurassienne* :

Un habitant de la commune des Planches (près Arbois), vient de faire une curieuse découverte. En travaillant à sa carrière de tuf, située dans le monticule de la cascade du valon de la petite source, il vit tout-à-coup le bloc qu'il s'efforçait de détacher s'effondrer dans une profonde anfractuosité. Descendu dans cette cavité, il trouva une protte de l'aspect le plus charmant et le plus pittoresque, partout découpée comme une fine dentelle et offrant tous les genres de cristallisation que peuvent présenter les sédiments calcaires. De toutes parts pendent, des voûtes et des parois, de fines stalactites tantôt en aiguilles et terminées par un tube de cristal, tantôt en lames diaphanes comme de la cire, tantôt en boules comme des amas de fruits ou en grappes qui semblent à s'y méprendre des raisins pétrifiés.

Cette grotte, assez spacieuse pour qu'on puisse y circuler à l'aise, se compose de deux salles et d'une galerie, séparées entre elles par des colonnes et des piliers; la richesse des détails, la fantaisie et le caprice de la forme y sont tels qu'ils défieraient l'imagination la plus fantastique. On dirait, à la lueur des flambeaux, un palais sculpté par la main d'une fée, ou mieux encore dans l'idée mythologique, le boudoir de la nymphe de la cascade voisine.

Nous engageons vivement les habitants du village et les amateurs qui iront la visiter à respecter et à conserver intacte cette gracieuse merveille, qui sera une curiosité de plus pour notre charmant valon.

— Une nouvelle poudre de commerce, récemment expérimentée au ministère, ayant donné les meilleurs résultats comme qualité, comme prix, et comme facilité de fabrication et de vente à l'extérieur et à l'intérieur, le Ministre s'est empressé d'en avertir les chambres de commerce le plus directement intéressées à cette découverte. Voici les principaux passages de la circulaire qui leur a été envoyée :

Des essais de fabrication d'une nouvelle poudre ont eu lieu dans les poudrières de Saint-Chamuz, de Saint-Médard et du Bouchet, et ont été dirigés en vue d'obtenir une modération du prix de revient telle que le prix de vente pût se réduire à 30 fr. les 100 kilogr.

Ces essais ont réussi, suivant les prévisions du directeur du service des poudres et salpêtres. On a fabriqué de la poudre dont le prix de revient n'a pas dépassé 120 fr. et pourrait peut-être encore diminuer dans une fabrication courante.

La nouvelle poudre a été composée de 72 parties de salpêtre, 15 de soufre et 15 de charbon. Il résulte des épreuves auxquelles elle a été soumise, qu'elle est d'une qualité notablement supérieure à celle des échantillons envoyés à l'administration par M. Regis aîné, de Mar-

seille, comme type de la poudre de troque anglaise.

Les barils dans lesquels on l'a renfermée sont de la contenance de 20, de 10 et de 5 kilogr.

En résumé, le service des poudres et salpêtres est dès aujourd'hui en mesure de fabriquer une poudre de commerce extérieur de meilleure qualité que l'ancienne, et dont le prix de vente pourrait être fixé à 150 fr. les 100 kilogrammes.

### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

On parle beaucoup d'une brillante cavalcade que nous aurons le mardi-gras. De tous côtés, on fait des préparatifs; le cortège sera, paraît-il, nombreux.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

Vous croyez être utile à nos lecteurs en leur signalant une particularité des lois sur le timbre.

Peu de personnes se préoccupent, lorsqu'elles demandent un papier frappé au timbre proportionnel, de l'emploi auquel elles le destinent. Veut-on faire un effet de commerce ou une simple promesse? C'est un point important pour les coupons de 300 fr. et ceux de 500 fr.

Voici la règle: toute promesse, c'est-à-dire reconnaissance de dette pure et simple, au-dessous de 300 fr., doit être souscrite sur un timbre de 15 centimes au moins; toute promesse de 500 fr., et au-dessous, sur un timbre de 25 centimes, et cela sous peine d'amende.

Quant aux effets de commerce, ils peuvent être souscrits sur toute espèce de coupons, pourvu que la somme indiquée sur le timbre soit au-dessus ou au plus égale à celle portée par le billet.

Aussi est-il important, dans l'intérêt du souscripteur, de bien préciser au receveur de l'enregistrement si on a l'intention de faire en effet de commerce ou une simple promesse.

Le bassin de Saint-Nazaire compte en ce moment vingt-et-un trois-mâts qui sont arrivés chargés de sucre. Depuis longtemps on n'avait vu réunis un aussi grand nombre de longs courriers dans ce port.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

### DERNIÈRES NOUVELLES.

Londres, 25 février. — Le *Morning-Herald* (organe officiel), rectifiant la nouvelle donnée hier par le *Times*, dit que lord Cowley est parti pour Vienne en mission particulière, non officielle, afin de voir si les conseils de l'Angleterre pourraient rétablir la bonne harmonie entre la France et l'Autriche.

Vienne, 25 février. — Lord Cowley est attendu demain à Vienne.

M. Gladstone doit arriver aujourd'hui à Venise.

Le parlement italien a rejeté le projet de réforme qui lui était proposé.

On mande de Constantinople, le 19, qu'Ismaïl-Haki-Pacha sera probablement nommé commandant en chef du corps d'armée sur le Danube.

On mande d'Athènes, à la date du 21, que le gouvernement avait demandé un crédit de deux millions de drachmes pour pourvoir aux éventualités.

D'après les nouvelles de Modène, du 24, les frontières auraient recouvré toute leur tranquillité,

par suite de la dispersion de quelques bandes de provocateurs venus du Piémont. — Havas.

### BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 18 au 25 février 1859.

Depuis deux jours, la Bourse est méconnaissable. Après avoir fléchi jusqu'à 67 50. La rente 3 0/0 s'est relevée avec une énergie inattendue, et toutes les valeurs ont été entraînées sur ses pas dans un mouvement ascensionnel, rapide et irrésistible. Impressionnable à l'excès, surtout dans les circonstances actuelles, notre marché, qui s'était laissé dominer par le découragement et par ses inquiétudes, a senti tout-à-coup sa confiance se ranimer, et a puisé de très-positives espérances pour le maintien de la paix dans le départ d'un diplomate anglais pour Vienne. C'est sur cette nouvelle que la face des choses a été si complètement retournée.

Pendant toute la période de baisse, le comptant n'avait pas perdu courage, et c'est en partie à son attitude ferme, à ses achats continus, à ses escomptes, chaque jour répétés, que l'on a dû la facilité de la hausse. Le découvert l'a promptement accélérée, et en a fait une véritable explosion. Mercredi, le 3 0/0 a monté, en quelques instants, de 67 63 à 68 20. Aujourd'hui jeudi, il a monté à 68 75 et s'est résolument soutenu à ce prix. Les vendeurs se sont déjà exécutés en partie, mais jusqu'au dernier moment, jusqu'au jour de la liquidation, qui s'approche à grands pas, il restera de fortes positions engagées à la baisse, et il y aura d'énormes rachats à opérer. La Bourse, pendant les deux ou trois jours qui nous séparent de la fin du mois, va être le théâtre de la lutte la plus ardente.

Le mouvement de hausse ne s'est pas exclusivement porté sur la rente. Il a favorisé aussi la plupart des chemins de fer, ceux surtout que la spéculation à la baisse avait le mieux préparés à une reprise, tels que l'Orléans, le Lyon, les chemins Autrichiens. On a coté aujourd'hui l'Orléans à 1525, le Nord ancien à 950, le Nord nouveau à 950, l'Est à 675, le Lyon à 857 50, le Midi à 817 50, l'Ouest à 595, les chemins le Victor-Emmanuel à 402 50. Le chemin de fer de Cadix à Séville est recherché; il a monté de 5 fr. à 825.

Les affaires sont peut-être animées sur les valeurs industrielles. On s'occupe de quelques valeurs étrangères, et principalement de la Compagnie générale de crédit en Espagne (Guilhon), qui vient de créer à Madrid, avec succursales dans les principales villes, une société des escomptes, au capital de 60 millions de réaux.

La Caisse centrale de l'Industrie était ferme à 95; les Petites Voitures se négociaient à 53 75, le Comptoir Bonnard à 53. L'assemblée des actionnaires a eu lieu la semaine dernière, et a approuvé les propositions qui lui ont été soumises par le gérant, et qui sont très-favorables aux intérêts de la Société.

Les Docks donnaient lieu à beaucoup d'affaires. La demande en nullité de la Société est venue récemment devant le Tribunal de la Seine. Malgré les efforts des trois actionnaires qui poursuivent la liquidation judiciaire, l'affaire a été renvoyée à quinzaine. On espère qu'elle recevra prochainement une solution favorable.

On continue à souscrire aux obligations du chemin de fer de Galveston qui rapportent 8 0/0, et sont considérées comme un placement avantageux. A. DUPONT.

(Correspondance générale de l'Industrie.)

### BOURSE DU 24 FÉVRIER.

3 p. 0/0 hausse 60 cent. — Ferme à 68 65.

4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 98 10.

### BOURSE DU 25 FÉVRIER.

3 p. 0/0 baisse 60 cent. — Ferme à 68 05.

4 1/2 p. 0/0 baisse 30 cent. — Ferme à 97 60.

P. GODET, propriétaire-gérant.

rémissible qu'il a plus duré. En ménage, d'ailleurs, il n'en est pas de même qu'en affaires où l'on répare un échec avec des calculs et du travail; il suffit d'une découverte pour produire une rupture; l'amour-propre s'en mêle; des officieux interviennent; on s'aigrit, on plaide, on se sépare... C'est la vie brisée.

— Moi, j'en crois ce que vous avez dit: la marquise pardonnerait.

— Et moi, s'écria Stéfane, je vois autre chose avec inquiétude.

— Quoi donc, s'il te plaît?

— Prends-y garde, Bénédicte: tu ressembles à un aveugle qui aurait la prétention d'indiquer leur chemin aux passants. Tandis que tu contrôles M. de Monglars, fais-toi ton petit interrogatoire, et tu sentiras peut-être qu'il faut t'aviser d'une autre méthode.

— Qu'entends-tu par là?

— Eont-tu me devines, j'en suis sûr. Je veux dire que tu es le seul à ne pas t'apercevoir du danger que tu cours. Ce n'est jamais chose prudente de trop fréquenter des gens d'une sphère très-élevée. Je sais bien que tu as quelque fortune, et tant mieux! car tu es un digne garçon; je sais bien que ton père était conservateur au Musée, et que ses relations nombreuses sont naturellement devenues les tiennes; je sais tout cela. Mais ce que je n'ignore pas non plus, c'est qu'on s'étourdit, tranchons le mot, qu'on se grise dans la société aristocratique. On y perd son

temps, sa pensée. A force de faire des visites, de rendre des soins à de nobles dames, on finit par devenir leur complaisant; on s'habitue au frôlement des robes de satin et de velours; on ne se plat plus que dans les boudoirs; on n'aime plus que le langage mignard; on est attentif à tous les désirs, à tous les caprices d'une maîtresse de maison, d'une femme titrée; on reçoit d'elle avec soumission la consigne de tous les instants. Et puis, s'il vient un jour où cette femme est négligée par son mari, on s'indigne, on recueille précieusement ses larmes, on fait du romantisme à deux, on accuse le mari, et, après avoir invoqué la morale, on passe à l'état de consolateur. Voici, Bénédicte, ce qui m'inquiète plus que les chagrins, réels ou imaginaires, de la marquise de Monglars.

Tour à tour, tandis que son ami débitait cette tirade, Bénédicte avait donné des signes manifestes d'effroi, de chagrin, de colère généreuse; son caractère chaleureux lui dicta cette réponse:

— Se peut-il que de pareilles idées te soient venues, à toi, Stéfane, toi qui me connais depuis l'enfance, toi qui peux moins que tout autre douter de la sévérité de mes principes! Non, je ne veux pas être le complaisant d'une grande dame, je rougirais de ce rôle.

— D'accord: mais l'habitude, l'habitude...

— Je ne suis ni le sigisbée, ni l'esclave de M<sup>me</sup> de Monglars, je suis son ami; c'est le seul titre que j'ambi-

tionne auprès d'elle. Que je meurs si ma pensée a été plus loin!

— Tu as parfaitement raison, et je te rends cette justice que tu es incapable de tramer un plan contre l'honneur. Ne me fais dire que ce que j'ai dit; j'ai peur pour toi d'une fascination.

— Non! non! s'écria Bénédicte en souriant amèrement je ne suis point de ces natures faibles qui s'abandonnent à leurs penchants et s'excusent en alléguant qu'elles ont été entraînées. J'avais de l'amitié pour cette personne; à présent, elle m'inspire de la compassion.

— Précisément; la pitié touche à l'amour, malgré la chanson.

— Si je l'aimais, dit l'artiste avec dignité et en relevant sa noble tête, si je l'aimais, Dieu seul aurait mon secret, me fallût-il en mourir!

— Ta, ta, ta, nous voilà dans le roman; c'est la gamme ordinaire des feuilletons. Voyons, toi, Cestline, Madame Sincérité, expose nous ton avis là-dessus.

— C'est bien délicat, répondit M<sup>me</sup> Delannay en rougissant un peu. Mais si M. Arnaud le permet...

— Il permet tout: c'est mon camarade.

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire  
à Saumur.

### A VENDRE MAISON ET JARDIN,

Situés au Pont-Fouchard, commune  
de Bagneux.

La maison est neuve; le jardin, clos  
de murs et très-bien planté, contient  
ouze ares; remise et portail ouvrant  
sur la route.

S'adresser, pour traiter, soit à M.  
MISANDEAU, sur les lieux, soit à M<sup>e</sup>  
CLOUARD, notaire. (93)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire  
à Saumur.

### A VENDRE EN DÉTAIL,

#### Terrain propre à bâtir,

Situé à Saumur, rue Verte et le long du  
Champ-de-Foire.

S'adresser à M. VÉE, propriétaire,  
ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (94)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire  
à Saumur.

### A VENDRE EN DÉTAIL,

#### Quatre hectares de terre,

Dans la pièce des Terres-Boues,

UN HECTARE DE PRÉ.

Au canton des Tertres,

Et un hectare 30 ares de pré,

Au canton du pré de l'Ardoise,

Le tout commune de Saint-Lambert-  
des-Levés.

S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire  
à Saumur.

### A VENDRE

#### Une grande Maison, AVEC COUR ET JARDINS,

Située à Saumur,

Rue de la Visitation, n° 2, sur le bord  
de la Loire.

S'adresser à M<sup>me</sup> MESNET-COSNARD,  
ou à M<sup>e</sup> CLOUARD. (56)

### A VENDRE

#### LA MAISON ET LE CLOS

y attaché

#### De la Bienboire,

D'une contenance de 3 hectares 16  
ares 50 centiares.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire  
à Saumur.

### A VENDRE

#### UNE PROPRIÉTÉ,

Appartenant à M<sup>me</sup> veuve LEBLANC,  
Située au Pont-Fouchard, commune  
de Bagneux,

Consistant en plusieurs corps de bâ-  
timents, servitudes, caves, cour et  
jardin de la contenance d'environ 5  
ares 50 centiares; joignant d'un côté  
Taveau, d'autre côté Dézé, d'un bout  
les héritiers Salmon, d'autre bout la  
grande route.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve LEBLANC, qui  
habite la maison, et audit M<sup>e</sup> LEROUX.

### A VENDRE

1° Deux petites FERMES, com-  
mune de St-Lambert.

2° Et le GRAND JARDIN de Nan-  
tilly, qui sera divisé au gré des acqué-  
reurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

### A VENDRE

#### UN BON PIANO.

S'adresser au Bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commis-  
saire-priseur à Saumur.

### VENTE MOBILIÈRE

Le dimanche 27 février 1859, à  
midi, et jours suivants, il sera procédé,  
par le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ,  
commissaire-priseur, chez M<sup>me</sup> veuve  
ORTHLIEB, à la cantine de MM. les offi-  
ciers et sous-officiers de l'Ecole impé-  
riale (aile gauche), à la vente du mobi-  
lier et du matériel garnissant ladite  
cantine.

Il sera vendu :

Un beau billard et ses accessoires,  
grande quantité de batterie de cuisine  
en cuivre, tables de toutes dimensions,  
comptoir en acajou, deux belles sta-  
tuettes de 1<sup>m</sup> 50 de hauteur, chaises,  
tabourets, armoires, lits, commodes,  
placards, porcelaine, cristaux, verre-  
rie, couteaux de table, nappes, serviet-  
tes et autre linge, vin, charrette à  
bras, poêle, bouteilles vides et autres  
objets.

On paiera comptant, plus 5 p. %.

### A VENDRE

Par adjudication,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup>  
DUTERME, notaire à Saumur,

Le dimanche 13 mars 1859, à midi,

### LES RENTES

CI-APRÈS,

Autrefois dues à M. Jonllain, juge  
et payables à la Saint-Michel.

1° Une rente de 35 décalitres 6 litres  
44 centilitres de blé froment, due par  
le sieur Coigné et autres, d'Artannes.

2° Une rente de 19 litres 8 centilitres  
de blé froment, due par le sieur Re-  
beilleau-Touron, de Chacé, et autres.

3° Une autre de 5 décalitres 88 cen-  
tilitres de froment, due par les sieurs  
Boret et Ernoult, de Souzé, ou leurs  
héritiers. (68)

### A VENDRE

OU A LOUER,

Pour entrer en jouissance à la Saint-  
Jean 1859,

TRES-JOLIE MAISON,  
Située sur la levée d'Enceinte,

Avec écurie, remise et un très-beau  
jardin, garni de très-beaux arbres à  
fruits.

Cette maison est certainement l'une  
des plus confortables de la ville, et  
que les inondations n'ont pu atteindre.

S'adresser à M. BUDAN, maître d'hô-  
tel. (523)

### A LOUER

Pour la St-Jean 1859,

### UNE MAISON

AVEC ÉCURIE ET REMISE,

Rue du Prêche,

S'adresser à M<sup>me</sup> DABURON, rue du  
Prêche. (545)

### A VENDRE

#### Une MACHINE à Manège

Avec concasseur, une petite paire  
de meules de 80 centimètres pour finir  
les graines, et accessoires; garantie  
de pouvoir broyer 800 kilos à l'heure,  
avec un seul cheval.

Le tout en parfait bon état.

S'adresser à M. LEGUIN, plâtrier,  
rue Courcouronne, n° 10, ou à son ma-  
gasin rue de Rouen, dit la Levée-  
Neuve, près la Croix-Verte. (67)

### MAISON avec MAGASINS

Touchant le pont Cessart, à Saumur,  
A LOUER.

S'adresser à M. DUVAU-GIRARD fils,  
qui y exploite le commerce des vins  
et eaux-de-vie. (84)

AUX FABRIQUES DE FRANCE  
Maison de Nouveautés. Toiles, etc.,  
Rue Saint-Jean, 6 et 8.

On demande un APPRENTI.

### Grand Assortiment DE COSTUMES.

M<sup>me</sup> veuve BODINEAU a l'honneur  
d'informer le public qu'elle a trans-  
féré son domicile, rue du Gaz, près  
de l'hôtel du Grand-Turc. Elle vient de  
recevoir de Paris un grand assortiment  
de costumes de la plus haute nouveauté  
et du meilleur goût. (83)

### POUDRE DE RUBIS

Pour faire conper les rasoirs, pour  
polir l'or, l'argent, le cuivre, l'acier,  
l'ivoire, etc., 1 fr. 25 et 1 fr. le flacon.

### COLLE BLANCHE LIQUIDE

Pour papier, carton, porcelaine,  
verre, marbre, bois, cuir, liège, etc.,  
50 cent. le flacon.

Dépôt chez M. LECOTTIER, 8, rue  
du Marché-Noir, à Saumur. (9)

## DRAGÉES ANTI-BLENNORRHIAGIQUES

de GUIGON, pharmacien, 167, rue St-Honoré, à Paris,

Contre les écoulements nouveaux et anciens, même les plus rebelles.  
GUÉRISON RADICALE en sept jours, succès infallible.  
Dépôt : à Saumur, chez M. PERDRIAU, pharmacien. (31)

CHEZ VICTOR DALMONT, ÉDITEUR,

Précédemment Carilian-Gœury et V<sup>e</sup> Dalmont,

LIBRAIRE DES CORPS IMPÉRIAUX DES PONTS-ET-CHAUSSÉES ET DES MINES,

Quai des Augustins, 49, à Paris.

LES

# INONDATIONS

EN FRANCE

DEPUIS LE VI<sup>e</sup> SIÈCLE JUSQU'A NOS JOURS.

## RECHERCHES ET DOCUMENTS

CONTENANT :

Les Relations contemporaines, les Actes administratifs, les Pièces officielles, etc., de  
toutes les époques; avec détails historiques sur les quais, ponts, digues, chaussées,  
levées, etc.; suivis de Tableaux synoptiques par bassin, de l'hydrographie  
générale de la France; et d'un Index bibliographique des ouvrages anciens  
et modernes traitant de la matière;

PUBLIÉS, ANNOTÉS ET MIS EN ORDRE POUR SERVIR AUX ÉTUDES HISTORIQUES, STATISTIQUES,  
SCIENTIFIQUES, ET TOPOGRAPHIQUES DES INONDATIONS,

Par M. MAURICE CHAMPION.

2 forts volumes in-8. — Paris, 1859. — Prix : 15 francs.

(Le tome 1<sup>er</sup> est en vente, le tome 2 paraîtra prochainement.)

## REVUE DE L'ANJOU

ET

### DE MAINE-ET-LOIRE

Publiée sous les auspices du Conseil général du département et du Conseil  
municipal d'Angers

La REVUE de L'ANJOU et du DÉPARTEMENT de MAINE-ET-LOIRE, paraît  
tous les deux mois, par livraisons de huit feuilles d'impression, divisées en  
deux parties, paginées séparément, et formant à la fin de l'année, deux volu-  
mes, l'un consacré à la publication de manuscrits et l'autre aux mémoires et  
travaux modernes.

prix : 15 francs pour Angers, et de 18 francs par la poste.

ON SOUSCRIT AU BUREAU DE LA REVUE

Et chez tous les principaux libraires de Maine-et-Loire, de la Sarthe  
et de la Mayenne.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.